

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation
09 juin 2026

Date d'Affichage
09 juin 2026

Objet de la délibération

No 2026-100349
Finances

Demande de subvention au titre
des amendes de police

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMIRAIL

Séance du 15 juin 2026

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s'est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Marie-Claude Himmesoete, Mohamed Benahmed, Alain Guenon, Juan Garcia, Claudette Bouché, Stéphane Paquet, Catherine Collas, Christine Guimarey, Karine Bocquet, Ludvine Rivard, Benjamin Lepage, Magali Chaumelle, Floriane Crapart, Hervé Triolet, Claire Gyors, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sandrine Payet-Vignot, Enzo Joberty, Jean-Pierre Schang

Absent excusé : Pascal Poisson,

Absent représenté : Monique Morel pouvoir à Brigitte Lagrue

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

En préambule, il est rappelé les points suivants :

En date du 05 mars dernier, le conseil municipal a délibéré en faveur d'une demande de subvention au titre des amendes de police pour un aménagement sécuritaire au croisement de la rue de la 3^{ème} avenue et la RD23 vers l'Echelle-le-Franc. Le Département a émis un avis défavorable et après échange avec ce dernier, un nouveau dossier peut être déposé prenant en compte leurs doléances, notamment par rapport à la signalisation horizontale existante et à la piste cyclable.

Le montant des travaux s'élève à 78 854,10€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- abroge la délibération n°2026-100311 en date du 05 mars 2026
- approuve le projet présenté pour un total de 78 854,10€ht
- sollicite une subvention auprès du Département de La Marne au titre des amendes de police au taux de 20% soit 15 770,82€
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

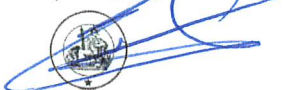
051-215103557-20260615-2026100349-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Publication : 17/06/2026

par le maire



Pour extrait conforme

Le 15 juin 2026

Etienne DHUICQ

Le Maire

